

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 19 mars 2024 relatif aux indemnités allouées aux élèves et stagiaires de l'École des hautes études en santé publique

NOR : TSSR2404163A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre du travail, de la santé et des solidarités et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le décret n° 2023-789 modifié du 17 août 2023 modifiant le décret n° 2000-1326 du 26 décembre 2000 relatif au régime indemnitaire des élèves de l'École nationale de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 16 août 2023 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux indemnités allouées aux élèves de l'École nationale de la santé publique, notamment son article 2,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de l'arrêté du 16 août 2023 susvisé, les mots : « dont la formation initiale à l'École des hautes études en santé publique débute après sa date de publication » sont remplacés par les mots : « à compter du 1^{er} janvier 2024 ».

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre du travail, de la santé et des solidarités et le ministre de la transformation et de la fonction publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 mars 2024.

*La ministre du travail,
de la santé et des solidarités,*
CATHERINE VAUTRIN

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
STANISLAS GUERINI